

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 29 septembre 2015

APPROBATION APD REQUALIFICATION SALLE OMNISPORTS

L'Avant Projet Sommaire a été approuvé en juin dernier. Depuis, un travail en commission et avec les associations a été mené et l'Avant Projet Définitif, qui vient d'être finalisé par l'équipe d'architecte, est présenté au Conseil Municipal. L'estimation par lots est de 423 000 € HT. Le permis de construire sera déposé le mois prochain. Le Conseil approuve par 14 voix pour et 4 abstentions l'APD de la salle omnisports-club house.

EFFACEMENT DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES SUITE AUX TRAVAUX BT DE SECURISATION DE RESEAU MENES PAR LE SDEF - LANFEUST RD28 - PROGRAMME 2015

Un projet d'effacement du réseau de communications électroniques suite aux travaux de sécurisation sur le réseau électrique basse tension menés par le SDEF est présenté au conseil pour le secteur de Lanfeust RD28. Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Ploumoguier afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Réseau de communications électroniques (génie civil) : 9 861.89 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 0 €

⇒ Financement de la commune : 11 834.27 € TTC

Les travaux ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est donc calculé sur la base de 100 % du montant TTC des travaux.

Les travaux sur le réseau de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF. Il y a donc lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de communications électroniques pour un montant de 9 861.89 € HT,
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire,
- Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF,
- Autorise le maire à signer les éventuels avenants à la convention de maîtrise d'ouvrage unique.

RECRUTEMENT AGENT CAE, SECTEUR ENFANCE

L'augmentation du temps de travail d'un agent au sein de la bibliothèque nécessite de remplacer cet agent au sein de l'équipe au secteur enfance.

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, le conseil décide par 14 voix pour, 3 abstentions et 1 contre de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi, à compter du 1^{er} octobre, d'une durée de 20 h/semaine, pour une période de 12 mois.

GROUPEMENT DE COMMANDE VETEMENTS DE TRAVAIL, TROUSSES DE SECOURS, DE MOBILES - CONVENTION

Vu le Code des marchés publics et particulièrement l'article 187 relatif aux groupements de commande,

Vu le projet de Convention de groupement de commande pour la fourniture et l'entretien de vêtements de travail ainsi que le groupement pour les trousseaux de secours et imprimés présenté en annexe,

Vu le projet de Convention de groupement de commande pour les mobiles et imprimés présenté en annexe,

Considérant qu'il appartient à la Commune d'optimiser son achat public de fournitures diverses en se groupant avec d'autres collectivités intéressées par cette même démarche,

Considérant qu'un projet de groupement de commande relatif à la fourniture et l'entretien de vêtements de travail, qu'un groupement de commande relatif à la fourniture de trousseaux de secours, ainsi qu'un groupement de commande pour les mobiles, ont été présentés à la commune,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ces conventions ces groupements de commande ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en place et au suivi des marchés y afférent.

REGULARISATION ARMORIQUE HABITAT : ACQUISITION DES VOIES ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Suite aux travaux d'effacement de réseaux et aux travaux de réfection de chaussée, il y a lieu de procéder à la rétrocession des parties de voies appartenant à Armorique Habitat et leur intégration dans le domaine public.

Le conseil décide, par 15 voix pour et 3 abstentions, d'approuver l'acquisition par la commune de ces voies : la commune établira le plan de bornage et s'acquittera des frais d'actes, de les intégrer dans le domaine public.

ORGANISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE

Depuis le 5 juin 2012, un règlement intérieur de la commande publique fixe les règles de passation des contrats et signature des devis. La délégation du conseil au Maire dans ce domaine a été en 2014 calée sur les seuils fixés au règlement.

Depuis, un service de commande publique a été créé au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et au sein du conseil une commission d'achat étudie les offres en lien avec cette cellule.

Il convient donc de modifier le règlement et de renforcer le rôle de cette commission d'achat.

Le conseil, à l'unanimité, modifie le seuil de délégation du conseil au maire à 90 000 € pour tous les marchés après avis de la commission d'achat.

CONVENTION AVEC LA TRESORERIE POUR LA DEMATERIALISATION

La dématérialisation de la chaîne comptable vise à supprimer l'envoi des factures et des bordereaux papier. A la place, l'échange se fait par voie dématérialisée avec signature du maire électronique.

Le conseil approuve la convention de dématérialisation avec le Trésor Public.

DENOMINATION DES VOIES

Sur sollicitation de riverains, le conseil décide, à l'unanimité, de compléter la dénomination des voies à Lamber : Impasse de Rosken et lieu-dit Kerjeanlamber.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement de certains titres de recettes émis par la commune sur le budget principal. Il s'agit de titres dont le montant total s'élève à 66.89 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de ces titres de recettes.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE AU COS DU PAYS D'IROISE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 847.04 € au Comité des Œuvres Sociales du Pays d'Iroise pour l'année 2015. Cette subvention est destinée à permettre au COS d'assurer des prestations sociales au bénéfice des agents territoriaux des communes membres de la CCPI.

IMPUTATION BUDGETAIRE COMPTABLE DES BIENS MEUBLES DE FAIBLE VALEUR

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'imputer à la section d'investissement du budget de l'exercice 2015, l'achat de matériel dont la valeur est inférieure à 500 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Rentrée scolaire : la rentrée s'est bien passée, une 6^{ème} classe a ouvert à Mouez Ar Mor. Les Tap se déroulent de la même manière que l'an passé.

Messouflin : l'architecte mandaté a présenté une proposition d'implantation et de plan du nouveau hangar de stockage. Les associations utilisatrices ont été associées à cette rénovation du site qui passe par une rénovation du système électrique, des portes de secours.

Foire aux puces : la manifestation 2015 s'est bien déroulée et l'édition 2016 est fixée au 3 juillet ; l'organisation se fera en association avec Ploum Pudding.

La charte graphique : Les élus ont travaillé à définir avec l'entreprise Hippocampe le logo et les éléments de communication : le nouveau magazine, le site internet, les affiches. Le diagnostic de Ploumoguier a souligné la qualité des liens, des échanges. Delà, « vivre et agir ensemble » devient la signature forte de la commune associée à un code couleur.

Forum des associations : Le bilan de cette année est positif avec plus de public et des associations extérieures proposant des loisirs non présents sur la commune.

Marché estival : Les commerçants et les groupes de chanteurs et de musique ont répondu présents à cette seconde édition du marché. M André Férelloc les remercie tous pour leur implication. La fréquentation a été moindre cette année et un bilan sera fait prochainement.

Monsieur Joseph Quinquis annonce au conseil son intention de démissionner après 25 ans d'engagement politique.